

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31222**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Haute Bretagne Rennes II	Président de l'université de Haute Bretagne, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales, 315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi, 335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

42898 ergonomie, 31776 geste posture

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Participation à l'innovation, à la création et/ou à l'optimisation de produits ou de services dans le domaine des interfaces homme-machine, homme-équipement ou homme-société, impliquant l'activité physique

Application ou développement de résultats, méthodes, outils et concepts des sciences de l'activité physique à des problèmes industriels ou sociétaux

Développement, gestion et évaluation de projets en recherche et développement, et/ou optimisation de systèmes complexes, spécifiques à l'activité physique dans lesquels interviennent des facteurs scientifiques, technologiques et humains.

Identifier et analyser des problèmes et/ou des besoins pour établir un diagnostic

Etudier la faisabilité d'un projet et élaborer des propositions techniques, technologiques en mobilisant les connaissances et ressources en sciences et techniques de l'activité physique ;

Concevoir et mettre en œuvre des réponses appropriées sous forme de services, concepts, procédés, recommandations, validés scientifiquement et réglementairement, en respectant des valeurs sociétales et éthiques ;

Réaliser des tests et essais, analyser les résultats et déterminer les mises au point du produit, du procédé ;

Maîtriser les méthodes et les outils (notamment scientifiques, informatiques, commerciaux, financiers, juridiques) de la recherche et de la recherche-développement ;

Réaliser une veille liée aux innovations technologiques, aux pratiques émergentes et aux transformations sociales ;

Gérer un projet au sein d'une entreprise de service ou laboratoire de recherche en prenant en compte les enjeux industriels, sanitaires et sociaux, économiques et professionnels (compétitivité et productivité, innovation, propriété intellectuelle et industrielle, respect des procédures qualité, hygiène et sécurité) ;

Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes

Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif

Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation

Evaluer et s'autoévaluer dans une démarche qualité

S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux

Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans,

Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes

Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

C : Industrie manufacturière ;

M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques ;

Q : Santé humaine et action sociale

Responsable de projet technique

Responsable technico-commercial

Ingénieur / Ingénieure conseil

Ingénieur / Ingénieure de recherche

Ingénieur / Ingénieure développement
 Responsable qualité
 Responsable logistique
 Consultant / Consultante en ergonomie / ergomotricité
 Cadre technique d'hygiène et sécurité
 Responsable produit
 Intervenant / Intervenante en pôle santé au travail / SAMETH
 Spécialiste de l'analyse, la modélisation, la simulation du mouvement ou de l'activité

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1407 : Relation technico-commerciale
H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel
M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 juin 2017 accréditant l'Université Rennes-II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°32171